

SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53

51@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/51/>

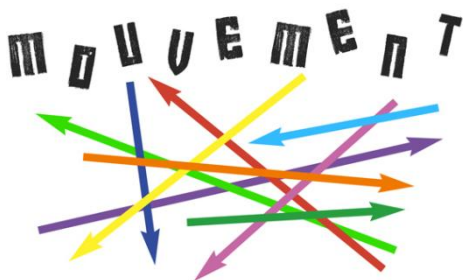


Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 /
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64



Flash-infos du 22 juin 2012



Merci de d'afficher ou de transférer aux collègues

- 1/ **Mouvement 2nde phase : groupe de travail**
- 2/ **Prochaines instances**
- 3/ **1000 postes en plus dont 5 pour la Marne**
- 4/ **EVS : vers une solution**
- 5/ **3^{ème} Question Direction d'école, je clique**
- 6/ **Abrogation du décret Evaluation des enseignants, enfin !**
- 7/ **Avez-vous donné votre avis ?**

1/ Mouvement 2nde phase : groupe de travail des 18/19 et 20 juin

Ce groupe de travail était consacré essentiellement aux opérations de mouvement 2nde phase avec au préalable l'affectation des directeurs, les postes à profil ou la prise en compte des congés de formation, les Zil et Brigades en temps partiel. Les demandes de passage en cas particuliers ont été étudiées également.

Pour les adjoints, les principes d'affectation ont été les suivants :

1/Traitement au barème

2/Relecture des vœux « postes précis » de la fiche i-prof pour trouver un poste à 100% s'il existe

3/Si non, relecture des vœux « postes précis » de la fiche i-prof pour trouver un poste composé correspondant. Le couplage donné étant celui prévu par les IEN (sauf découplage si temps partiel)

4/Si pas de poste ou morceau de poste possible : lecture de la fiche complémentaire 2nde phase en combinant nature et type de poste dans l'ordre indiqué.

Petit conseil du SE-UNSA : il faut absolument mettre à jour votre adresse personnelle auprès de l'IA si vous avez déménagé, ainsi que la naissance d'un enfant. Cela évite des erreurs possibles.

Congés de formation : diminution drastique des possibilités (73 mois au lieu de 108 en 2011). Nous le dénonçons en CAPD

Directeurs : 6 nouvelles directions ont été pourvues

BD et Zil à temps partiels : 4 ont préféré garder leur temps partiel et sont affectés à titre provisoire au plus proche de leur affectation définitive. Les Zil et BD en tacite reconduction ont gardé leur mode de fonctionnement.

Aucun directeur à temps partiel ne s'est vu refuser son temps partiel. Nous en sommes satisfaits.

Postes bloqués pour les PE Stagiaires : l'administration désire en trouver 24 pour les 24 BDFC qui feront le début d'année dans la classe. 19 supports de poste sont déjà pressentis. Il y aura 36 stagiaires 1^{er} degré. Contactez nous pour savoir si un poste est réservé dans votre école.

Surnombres : le département aurait une vingtaine d'enseignants en surnombre en début d'année.

53 enseignants restent à nommer en 3^{ème} phase le 23 août (ils n'ont pas reçu de mail le 20/06)

Pour une éventuelle demande de révision d'affectation, contactez-nous.

2/ Prochaines instances

I n s t a n c e s



- CAPD le mercredi 27 juin :

Hors classe / Liste d'aptitude PE/Congés de formation/ Mouvement : nous envoyer un mail ou un texto pour demander à être prévenu du résultat vous concernant.

- CTSD le 3 juillet :

Carte scolaire 1^{er} degré > ouverture de classe demandée ? envoyez nous vos derniers effectifs et l'argumentation pour l'obtenir.

3/ 1000 postes en plus dont 5 pour la Marne

Le Recteur nous fait savoir que la répartition des 15 postes supplémentaires dans l'académie répond aux critères que le Ministre a fixés : niveau d'encadrement des classes, difficultés sociales et scolaires, isolement territorial.

(Marne+5 ; Haute-Marne +2 ; Aube +4 ; Ardennes +4)

> <http://www.se-unsa.org/spip.php?article4678>

De jeunes collègues sont donc recrutés sur liste complémentaire et nous nous en réjouissons !



4/ EVS : vers une solution

Nous avons été entendus. Le principe est acquis et la volonté pour ces réemplois est affichée. Les ministères concernés y travaillent.

Pour autant nous n'avons pas, à ce jour connaissance des mesures concrètes qui devront être accompagnées d'une étude au cas par cas au plan local.

Nous attirons l'attention sur l'ambiguïté que certaines organisations

syndicales laissent planer entre 14 000 renouvellements de contrats et le réemploi de salariés sur ces contrats.

Comme nous l'avons toujours dit : tout dépend des droits individuels des personnes en CAE-CUI.

Le SE-UNSA Marne a saisi le Préfet et la DASEN pour préparer ces réemplois.

> <http://www.se-unsa.org/spip.php?article4697>



> <http://www.se-unsa.org/spip.php?article4580>

Curieux de connaître ce que les collègues ont répondu ? Les résultats des 2 questions précédentes sont là

> <http://www.se-unsa.org/spip.php?page=duer>

5/ 3^{ème} Question Direction d'école, je clique !

(directeurs et adjoints sont invités à répondre, sans distinction !)

Autonomie budgétaire ?

ÉVALUATION :
piège à...



notation
échelon
bonification

6/ Abrogation du décret Evaluation des enseignants, enfin !

Le Comité technique ministériel (CTM) réuni le 20 juin a adopté le texte qui abroge le décret du 7 mai relatif à "l'appréciation et à la reconnaissance de la valeur professionnelle de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".

Le SE-Unsa a voté en faveur de l'abrogation de ce texte. Pour autant, ce dossier ne peut rester en l'état. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le SE-Unsa plaide pour repenser l'évaluation dans le sens d'une évaluation réellement formative, avec la nécessité d'un regard croisé.

Avec le SE-Unsa,
stoppons ça !

7/ Avez-vous donné votre avis ?

Nous vous invitons à nous aider à construire les revendications prioritaires à poser sur la table des négociations. Pour chaque thème, nous vous proposons 3 à 4 revendications à faire valoir auprès du nouveau gouvernement.

http://www.se-unsa.org/quest_exigeants/index.php

N'hésitez pas à utiliser aussi les zones d'expression libre !



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profes contractuels



Nos syndiqués sont systématiquement prévenus : vous qui nous faites confiance, n'hésitez pas à adhérer !

Nous proposons l'adhésion anticipée dès maintenant et pour toute l'année prochaine au tarif de cette année (1^{er} prélèvement en octobre 2012) ...pourquoi s'en priver ! On adhère souvent à l'UNSA pour le service et on y reste pour les valeurs !

Le bulletin est téléchargeable sur ce lien <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».